

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GABASTON DU 13 JANVIER 2023

Le 13 janvier 2023 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de GABASTON s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur Guy CAZALET, Maire, affichée le 6 janvier 2023 et transmise par voie électronique le 6 janvier 2023 et sous la présidence de ce dernier.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Patrick CHAUVIN, Yannick CLAVERIE, Alain KOMPANITCHENKO, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Fanny MARTHOU-DELALANDRE, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusées : Mmes Pascale BESTI, Sandrine DUMARTIN.

Secrétaire de séance : M. Alain KOMPANITCHENKO.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Autorisation de mandatement du $\frac{1}{4}$ du montant des dépenses d'investissement de l'année précédente.
- Suppressions de postes suite à avancements de grade.
- Modification du tableau des effectifs.
- Terrain communal situé chemin Jeannin : modalités de remise en vente du terrain
- Terrains communaux situés impasse de Jambet : mise en vente des terrains par une agence

1. DÉLIBÉRATION N° 1-1301/2023 – autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2023

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le Maire peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 27.939,68 euros. Cette autorisation est nécessaire lorsque la Commune doit faire face en début d'année à de nouvelles dépenses d'investissement ne pouvant attendre le vote du budget.

Le Maire expose à l'assemblée que les dépenses nécessaires concernées sont :

- Rénovation de l'éclairage public : passage de 18 foyers en LED (opération 17 – compte 21534) pour 5.237,78 €

Il précise que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2023.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

AUTORISE Le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent soit 27.939,68 euros pour les opérations suivantes :

- Rénovation de l'éclairage public : passage de 18 foyers en LED (opération 17 – compte 21534) pour 5.237,78 €

2. DÉLIBÉRATION N° 2-1301/2023 - suppression de postes suite à avancements de grade.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création de deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en date du 01/06/2022.

Dans le cadre de cet avancement de grade, les deux emplois précédemment occupés par ces agents peuvent être supprimés sur avis favorable à l'unanimité du comité technique intercommunal en date du 14 avril 2022.

Il propose donc au conseil municipal de supprimer les postes suivants :

- un emploi permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires) d'adjoint technique,
- un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la suppression à compter du 13/01/2023 d'un emploi permanent à temps non complet (32 heures hebdomadaires) d'adjoint technique,

la suppression à compter du 13/01/2023 d'un emploi permanent à temps non complet (28 heures hebdomadaires) d'adjoint technique.

3. DÉLIBÉRATION N° 3-1301/2023 - Modification du tableau des effectifs de la commune de Gabaston

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la création de deux emplois permanents à temps non complet d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe en date du 01/06/2022.

Dans le cadre de cet avancement de grade, les deux emplois précédemment occupés par ces agents peuvent être supprimés sur avis favorable à l'unanimité du comité technique intercommunal en date du 14 avril 2022.

La mise à jour du tableau des effectifs prend effet à compter du 13/01/2023.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le tableau des effectifs annexé à la présente délibération.

PRÉCISE que ce tableau entrera en vigueur le 13/01/2023.

4. DÉLIBÉRATION N° 4-1301/2023 – mise en vente du terrain communal situé chemin Jeannin - parcelles cadastrées D n° 1, n° 2 et n° 14

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de vendre le terrain communal situé chemin Jeannin composé de trois parcelles cadastrés section D n° 1, n° 2 et n° 14.

Il rappelle que par délibération n° 6-1404/2022 du 14 avril 2022, le conseil avait attribué les parcelles D1 et D2 d'une surface de 1805 m² au prix de 35.000,00 € et que l'acquéreur s'étant rétracté cette délibération avait été annulée par la délibération n° 2-2410/2022 du 24 octobre 2022.

Il propose de remettre à la vente les parcelles D1, D2, D14 par l'agence Orpi de Morlaàs qui a réalisé une première estimation. Les frais d'agence seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mandat relative à cette affaire présentée lors de la séance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la mise en vente des parcelles cadastrées D n° 1, n° 2 et n° 14 par l'agence Orpi de Morlaàs.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat annexée à cette délibération.

5. **DÉLIBÉRATION N° 5-1301/2023 – mise en vente des terrains communaux situés impasse Jambet – parcelles cadastrées B n° 864, n° 865 et n° 866**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de vendre les trois parcelles communales cadastrées B n° 864, n° 865 et n° 866 situées impasse Jambet. Il précise que ces parcelles seront vendues viabilisées et propose de les mettre à la vente par l'agence Orpi de Morlaàs qui a réalisé une première estimation. Les frais d'agence seront à la charge de l'acheteur.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer la convention de mandat relative à cette affaire présentée lors de la séance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE la mise en vente des parcelles cadastrées B n° 864, n° 865 et n° 866 par l'agence Orpi de Morlaàs.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mandat annexée à cette délibération.

Avant de passer aux questions diverses, Monsieur le Maire précise qu'un point budget sera présenté début février 2023.

6. **QUESTIONS DIVERSES**

- Personnel communal : Henny reprend suite à son arrêt maladie, à temps partiel thérapeutique à 60 % du 11/01/2023 jusqu'au 26/02/2023.
- Grève du 19/01/2023 : le personnel communal de l'école sera en grève. Il y aura donc ni cantine ni garderie ni aide aux devoirs. Un ou deux instituteurs seront également en grève. Mme LALAUDE, l'AVS et le service civique accueilleront les enfants.
- Vente de bois 2023 : prévue en février 2023, elle sera définie lors du prochain conseil.

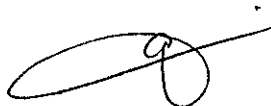
- Sonnette de la Mairie à voir car sonne trop souvent.
- La Fibre : la commune n'a plus de nouvelle.
- Antenne Orange/Free : elle doit être installée en 2023-2024.
- Demande des scouts : ils ont besoin d'un terrain pour camper avec du bois et un point d'eau à proximité. Le conseil valide le terrain de foot.
- Réunion Mairie - FC 2 Vallées afin de discuter des travaux à réaliser pour ne pas que le terrain de foot soit occupé. Il faut tout d'abord avoir une autorisation pour réaliser le passage à gué. Le dossier sera déposé lundi.
- L'agent communal qui réalise le ménage à la Mairie souhaiterait le faire à partir de 8h40 au lieu de 9h.
- L'enfouissement des réseaux rue Grabette est terminé.
- Un rendez-vous avec le SDEPA concernant les travaux d'extension de réseaux route de la Souye est prévu afin d'apporter une nouvelle solution technique moins coûteuse pour les 3 lots. Le dossier passe en sécurisation de réseau.
- Travaux d'extension de réseaux chemin de Courties : une visite de piquetage va avoir lieu prochainement.
- Impasse Jambet : une réunion de coordination est à déclencher pour le déplacement de la canalisation d'eau ainsi qu'avec le SDEPA.
- Les pierres au-dessus de la porte de l'école ont été remplacées. Le grillage de séparation école – domaine public du côté arrière du bâtiment est en cours de réalisation par D. LEBLOND.
- Trinasolar va prendre contact avec les fermiers actuels pour négocier la suite du projet. Le souhait est de maintenir le pâturage. Une valorisation du site pour l'enjeu environnemental va être réalisée par le conservatoire de Nouvelle Aquitaine. Un espace va être réservé pour planter des ruches ; il y aura une convention à signer.
- Une demande de subvention DETR a été déposée pour le projet prévu à côté de la salle des fêtes. Un accusé de réception de dossier complet nous est parvenu. Il doit maintenant passer en commission.
- Potager école : le lancement des semis sera fait le 23/02/2023 avec les élèves. Des bacs sont fabriqués ou en cours de fabrication. Quelques achats seront à réaliser avec le budget commune et l'école.
- Souche dans le Biarrié : une relance du syndicat est à faire.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 1-1301/2023 à 5-1301/2023.

Liste des membres présents :

- M. Guy CAZALET,
- M. Guy BITAILLOU,
- M. Jean-Pierre BRITIS,
- M. Frédéric CATHALOGNE,
- M. Patrick CHAUVIN,
- M. Yannick CLAVERIE
- M. Alain KOMPANITCHENKO,
- M. Bruno LERMANOU,
- M. Grégory PALENGAT,
- M. Patrick PAREDES,
- Mme Fanny MARTHOU-DELALANDRE,
- Mme Elisabeth POUTS.

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :

